Qui fait quoi au collège ?

La vie de la communauté est régie par un ensemble de règles de vie. Chaque partenaire ; le collège, l’élève et la famille se doit de les respecter.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **L’élève** | **La famille** | **Le collège** |
| **Le carnet de corres-pondance** | - Je l’ai toujours sur moi et je le garde en bon état.**- la photo et l’emploi du temps sont obligatoires.**- Je suis responsable de la transmission des informations.- Je le dépose dans la caisse quand j’arrive au collège si j’ai un billet ou un mot à faire valider. | - Complète et renseigne et signe toutes les rubriques en début d’année.- Le consulte régulièrement (une fois par semaine minimum).- Signe toute information donnée par le collège.- La famille peut recevoir des informations générales par mail et/ou Pronote. | - C’est le lien essentiel entre la famille et le collège avec Pronote.- Il contient le règlement intérieur du collège et les différentes chartes, l’emploi du temps, les autorisations de sortie…- Il permet la transmission d’informations ponctuelles et de documents parfois transmis par les enseignants. |
| **Absence de l’élève** | - Je me présente au portail et dépose mon carnet contenant le billet d’absence rempli par ma famille dans la caisse **dès mon retour.** | - Prévient le collège par téléphone le jour même de l’absence ou par écrit (ou les jours précédents en cas d’absence programmée).- Justifie l’absence en renseignant les **deux volets du billet d’absence** dans le carnet. | - Contrôle les absences. - Informe les familles des absences des élèves.- Exige la justification des absences sur le carnet. |
| **Retard de l’élève** |  - Aucun retard ne sera accepté, l’élève sera accueilli en étude. - Je suis sanctionné si mes retards sont trop fréquents.  | - Signe le retard mentionné dans le carnet. - Fait le nécessaire pour que l’élève arrive à l’heure. | - Contrôle les retards.- Informe les familles des retards des élèves. - Exige la justification des retards sur le carnet. |
| **C.D.I** | - Je me rends au C.D.I après m’être inscrit.- J’y travaille calmement et en silence. | - Ne peut y accéder (au même titre qu’aux salles de cours). - Veille à ce que les documents prêtés soient rendus en bon état et dans les délais.  | - Le professeur guide les élèves vers l’autonomie. - Le professeur veille à ce que le C.D.I soit un espace de travail ou de lecture.- Le professeur propose en lien avec les enseignants des activités pédagogiques et éducatives pour la réussite des élèves.  |
| **Psy-E.N** | - Je prends rendez-vous auprès du bureau de Vie Scolaire 1 pour avoir des informations et une aide sur mon orientation. | - Prend rendez-vous auprès de la Vie Scolaire 1 pour avoir des conseils sur l’orientation de mon enfant. | - Assure une information continue sur le parcours Avenir.  |

**Qui fait quoi au collège ?**

La vie de la communauté est régie par un ensemble de règles de vie, chaque partenaire ; le collège, l’élève et la famille se doit de les respecter.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **L’élève** | **La famille** | **Le collège** |
| **Le carnet de corres-pondance** | - Je l’ai toujours sur moi et je le garde en bon état.**- la photo et l’emploi du temps sont obligatoires.**- Je suis responsable de la transmission des informations.- Je le dépose dans la caisse quand j’arrive au collège si j’ai un billet ou un mot à faire valider. | - Complète et renseigne et signe toutes les rubriques en début d’année.- Le consulte régulièrement (une fois par semaine minimum).- Signe toute information donnée par le collège.- La famille peut recevoir des informations générales par mail et/ou Pronote. | - C’est le lien essentiel entre la famille et le collège avec Pronote.- Il contient le règlement intérieur du collège et les différentes chartes, l’emploi du temps, les autorisations de sortie…- Il permet la transmission d’informations ponctuelles et de documents parfois transmis par les enseignants. |
| **Absence de l’élève** | - Je me présente au portail et dépose mon carnet contenant le billet d’absence rempli par ma famille dans la caisse **dès mon retour.** | - Prévient le collège par téléphone le jour même de l’absence ou par écrit (ou les jours précédents en cas d’absence programmée).- Justifie l’absence en renseignant les **deux volets du billet d’absence** dans le carnet. | - Contrôle les absences. - Informe les familles des absences des élèves.- Exige la justification des absences sur le carnet. |
| **Retard de l’élève** |  - Aucun retard ne sera accepté, l’élève sera accueilli en étude. - Je suis sanctionné si mes retards sont trop fréquents.  | - Signe le retard mentionné dans le carnet. - Fait le nécessaire pour que l’élève arrive à l’heure. | - Contrôle les retards.- Informe les familles des retards des élèves. - Exige la justification des retards sur le carnet. |
| **C.D.I** | - Je me rends au C.D.I après m’être inscrit.- J’y travaille calmement et en silence. | - Ne peut y accéder (au même titre qu’aux salles de cours). - Veille à ce que les documents prêtés soient rendus en bon état et dans les délais.  | - Le professeur guide les élèves vers l’autonomie. - Le professeur veille à ce que le C.D.I soit un espace de travail ou de lecture.- Le professeur propose en lien avec les enseignants des activités pédagogiques et éducatives pour la réussite des élèves.  |
| **Psy-E.N** | - Je prends rendez-vous auprès du bureau de Vie Scolaire 1 pour avoir des informations et une aide sur mon orientation. | - Prend rendez-vous auprès de la Vie Scolaire 1 pour avoir des conseils sur l’orientation de mon enfant. | - Assure une information continue sur le parcours Avenir.  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **E.P.S** | - Si je suis souffrant, je le signale au professeur qui avise. C’est le seul qui peut décider de me garder en classe ou non, selon mon état de santé.**- Si je suis dispensé de pratique sportive, je ne suis pas dispensé de présence en cours.**  | - Veille à ce que l’élève prenne sa tenue d’E.P. S ou de natation (dans son sac).- Pour chaque cours, la famille veille à la présence de son enfant à ce cours comme à tous les autres. Elle veille au matériel demandé (maillot de bain une pièce, bonnet de bain, gel douche…)  | - Veille à ce que l’enseignement de l’E.P.S puisse être assuré pour tous les élèves, y compris les dispensés.  |
| **Infirmerie** | - Si je suis malade, je demande l’autorisation à mon professeur de me rendre à l’infirmerie- En cas d’urgence pour moi ou un de mes camarades, je préviens un adulte. | - A la responsabilité quotidienne de la santé de son enfant, l’infirmerie scolaire ne peut que gérer les urgences. - Sera avertie (N° de téléphone mis à jour) et devra venir chercher l’enfant en cas de besoin.  | - L’infirmerie n’est pas un centre de soin.- En cas de nécessité, le SAMU est contacté.  |
| **Respect du règlement**  | - Je m’engage à adopter une tenue et un comportement corrects. - Je n’introduis au collège, ni objet de valeur, ni objet ou produit toxique ou dangereux. - L’usage du téléphone portable est interdit dans l’établissement.  | - S’engage à faire respecter les règles du collège et de la vie en société.  | - Avertit de tout manquement de la part de l’élève et des sanctions mises en place. - Dans le collège, une tenue correcte est exigée, les jeux dangereux sont interdits de même que toutes sortes de violences  |
| **Punitions****Sanctions** | - J’effectue les punitions qui me sont données.- Je me présente aux heures de retenue auxquelles je suis convoqué. | - Consulte Pronote régulièrement et prend connaissance des punitions et des sanctions. - Veille à respecter et à faire respecter le règlement intérieur du collège. - Adopte une attitude constructive quant aux punitions données et aux sanctions prises.  | - Est garant de la sécurité et du bon déroulement de la scolarité des élèves par le biais du règlement intérieur : Tout manquement à celui-ci sera sanctionné (devoir supplémentaire, retenue, avertissement, blâme,Exclusion temporaire, commission éducative d’avertissement, conseil de discipline, mesure de responsabilisation).  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **E.P.S** | - Si je suis souffrant, je le signale au professeur qui avise. C’est le seul qui peut décider de me garder en classe ou non, selon mon état de santé.**- Si je suis dispensé de pratique sportive, je ne suis pas dispensé de présence en cours.**  | - Veille à ce que l’élève prenne sa tenue d’E.P. S ou de natation (dans son sac).- Pour chaque cours, la famille veille à la présence de son enfant à ce cours comme à tous les autres. Elle veille au matériel demandé (maillot de bain une pièce, bonnet de bain, gel douche…)  | - Veille à ce que l’enseignement de l’E.P.S puisse être assuré pour tous les élèves, y compris les dispensés.  |
| **Infirmerie** | - Si je suis malade, je demande l’autorisation à mon professeur de me rendre à l’infirmerie- En cas d’urgence pour moi ou un de mes camarades, je préviens un adulte. | - A la responsabilité quotidienne de la santé de son enfant, l’infirmerie scolaire ne peut que gérer les urgences. - Sera avertie (N° de téléphone mis à jour) et devra venir chercher l’enfant en cas de besoin.  | - L’infirmerie n’est pas un centre de soin.- En cas de nécessité, le SAMU est contacté.  |
| **Respect du règlement**  | - Je m’engage à adopter une tenue et un comportement corrects. - Je n’introduis au collège, ni objet de valeur, ni objet ou produit toxique ou dangereux. - L’usage du téléphone portable est interdit dans l’établissement.  | - S’engage à faire respecter les règles du collège et de la vie en société.  | - Avertit de tout manquement de la part de l’élève et des sanctions mises en place. - Dans le collège, une tenue correcte est exigée, les jeux dangereux sont interdits de même que toutes sortes de violences.  |
| **Punitions****Sanctions** | - J’effectue les punitions qui me sont données.- Je me présente aux heures de retenue auxquelles je suis convoqué. | - Consulte Pronote régulièrement et prend connaissance des punitions et des sanctions. - Veille à respecter et à faire respecter le règlement intérieur du collège. - Adopte une attitude constructive quant aux punitions données et aux sanctions prises.  | - Est garant de la sécurité et du bon déroulement de la scolarité des élèves par le biais du règlement intérieur : Tout manquement à celui-ci sera sanctionné (devoir supplémentaire, retenue, avertissement, blâme,exclusion temporaire, commission éducative d’avertissement, conseil de discipline, mesure de responsabilisation).  |